



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE  
LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE  
DE LA  
POLICE JUDICIAIRE

PV n° 10-00004/ 95

AFFAIRE CONTRE :

X...

corruption

OBJET :

Examen copie de travail du  
scellé THALES/GIDE/SIX

Annexe

## PROCES – VERBAL

L' An deux mil onze, -----  
Le dix neuf juillet-----  
à onze heures -----

D141 /  
3 pages

Nous, Arnaud RYCKEWAERT  
Brigadier Chef de Police

en fonction à la  
Direction Centrale de la Police Judiciaire  
Sous - Direction de Lutte contre la  
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière  
Division Nationale d' Investigations Financières

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de  
l'Intérieur sis 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.-----

---Étant au service,---

---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9202/4 délivrée  
par Monsieur Nicolas HEITZ, Vice Procureur au Parquet de Paris,  
en date du 28/12/2009.-----

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale----

---Procédons à l'analyse de la copie de travail du scellé numéroté  
THALES GIDE SIX constitué lors de la perquisition du bureau de  
Monsieur GIDE Henri dans les locaux de THALES  
INTERNATIONAL le 28/05/2010.----

---Constatons notamment un courrier de Henri GIDE daté du  
28/11/2000 destiné à BAIocco, LETANOUX et DEPONT ayant  
pour objet « Malaisie - Projet sous marins – Réunion à DCNI avec  
PERIMEKAR du 28/11/00 » que nous imprimons et annexons au  
présent procès verbal.-----

---Notons que le chemin d'accès à ce document est le suivant :  
TOSHIBA\Disquedur3,Partition1\Windata\Winword\WINWORD\Cour  
rier\Courrier Malaisie\166-7e.-----

---Constatons que ce courrier indique qu'une réunion s'est tenue  
avec PERIMEKAR et que compte tenu de la position de la Marine  
au sujet de la formation, aucune proposition ne pouvait être remise  
dans l'immédiat. Monsieur GIDE indique par ailleurs « Nous avons  
précisé à notre partenaire que la Marine n'était guidée que par le  
souci de la sécurité et qu'en aucun cas, cette position n'était due à  
un changement des Autorités (Jasbir pensait que la France  
souhaitait modifier son programme de decommissioning par  
exemple)... Jasbir, devant cet exposé de la situation, espère  
qu'il sera possible de privilégier le schéma initial (2 ans en  
France puis 2 ans en Malaisie)... Jasbir est donc reparti et  
prépare son rapport pour sa hiérarchie... »-----

---Dont acte,-----



**THOMSON-CSF**  
**INTERNATIONAL**

D141/2

COMMUNICATION

De : H. GIDE

28/11/00

A : B. BAIOTTO  
A. LETANOUX  
F. DUPONT

Ref.

**OBJET : MALAISIE – PROJET SOUS MARINS**  
**Réunion à DCNI avec PERIMEKAR du 28/11/00**

Au cours de cette réunion, un point a été fait avec PERIMEKAR pour lui annoncer que, compte tenu de la position de la Marine, aucune proposition ne pouvait être remise dans l'immédiat.

En effet, la Marine considère pour des raisons de sécurité qu'une formation de 4 ans est nécessaire et privilégie l'hypothèse où cette formation est faite en France (alors que le schéma défendu par DCNI prévoit une formation de 2 ans en France puis 2 ans en Malaisie).

En fonction de son appréciation le moment venu (mais pas avant 2 ans de formation effectuée), la Marine pourrait assouplir sa position et continuer la formation en Malaisie si elle considère que le niveau atteint par les Malaisiens est suffisant. Ceci n'est qu'une potentialité et, en conséquence, NAVCO s'en tient dans son évaluation à un schéma de formation totalement en France.

Cette position de la Marine a pour effet de livrer l'AGOSTA caréné au bout de 6 ans et donc de décaler la livraison des SCORPENE d'une durée de 1,5 à 2 ans (soit année 7 et 8). Par ailleurs, l'impact au niveau prix est non négligeable (au moins 10% d'augmentation énoncé par DCNI)

La visite de l'Ambassadeur OUVRIEU avec la DRI est néanmoins maintenue et de nouvelles réunions sont prévues la semaine prochaine à Paris en fonction des réactions du Ministre.

Nous avons précisé à notre partenaire que la Marine n'était guidée que par le souci de la sécurité et qu'en aucun cas, cette position n'était due à un changement des Autorités (Jasbir pensait que la France souhaitait modifier son programme de decommissioning par exemple).



Jasbir, devant cet exposé de la situation, espère qu'il sera possible de privilégier le schéma initial (2ans en France puis 2 ans en Malaisie) quitte à ce qu'au bout de 2 ans, le schéma 4 ans en France soit rediscuté si les 2 Marines le souhaitent.

D141/3

*NB Il nous semble pour notre part difficile de prévoir cette adaptation en cours de réalisation du contrat car ceci risque d'amener à des problèmes de négociation difficilement solubles et d'autre part à une remise en cause du schéma industriel en France pour le moins difficile à gérer*

Jasbir est donc reparti et prépare son rapport pour sa hiérarchie .

Au niveau du planning, tout dépendra des résultats des entretiens avec le Ministre.

DCNI a évoqué l'hypothèse où la semaine prochaine serait consacrée à des réunions entre Marine, DRI et Industriels, la semaine suivante étant nécessaire à DCNI pour faire l'offre de la part française.

Compte tenu de l'incertitude de la situation, nous n'avons pas discuté ce type de planning. Il nous semble par ailleurs, que dans ce type de configuration, une concertation étroite avec

